



03064604

RÉSERVE AU MONITEUR BELGE

Déposé au greffe du tribunal de commerce
DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BRUXELLES. 03-06-2003
 LE GREFFIER.
 RESERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
 à déposer au greffe accompagnés d'une copie

107

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription.

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique
☐ Registre des groupements d'intérêt économique
☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés
☐ Registre des sociétés agricoles

2. Dénomination de la société ou du groupement (telle qu'elle apparaît dans les statuts)

Floor Consulting

3. Forme juridique (en entier)

Société Privée à Responsabilité Limitée

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune)

Avenue du Gui 69
 1180 Uccle

5. Registre du commerce (siège tribunal + n°)

RCB 581 873

6. Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national des personnes morales (T.V.A. non assujetti)

BE 452 868 749

7. Objet de l'acte

"Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale du 03 février 2003"

"Démission-nomination"

Le texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux annexes du Moniteur belge

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections, il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé, sous le cas échéant, une ou plusieurs pages supplémentaires établies sur papier libre, tout en respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm selon le modèle tenu à la disposition des intéressés au greffe des tribunaux de commerce.

L'Assemblée enregistre la démission de son gérant Stephane Henrard à la date du 03 février 2003. Elle nomme en remplacement Madame Axelle Henrard, domiciliée 69 avenue du Gui à 1180 Bruxelles. Son mandat sera gratuit.

Axelle Henrard

Axelle Henrard
 Gérante

Grandeur minimum du caractère à respecter.

On trouve au Moniteur belge
 le formulaire 7042
 (10/05/2003)

9694

N° du chèque ou de l'assignat

Signature(s) et Nom et qualité

N° du compte

En fin de texte, sur chaque acte ou extrait d'acte, mentionner le n° de la page